
DECISION N° : 183.07.2026

OBJET : Consultation n°2026.05– Dépose, fourniture, installation et mise en service d'un système de diffusion pour le Forum des Arts et des Loisirs à Osny
Marché de travaux – Lot unique

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

VU la délibération 093.03.2026 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

Considérant que la ville a lancé une consultation relative à la dépose, à la fourniture, à l'installation et à la mise en service d'un système de diffusion pour le Forum des Arts et des Loisirs à Osny,

Considérant qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur de la commune à l'adresse suivante <http://www.achatpublic.com> le 27/05/2026, sur le BOAMP, avis n° 26-52064 publié le 27/05/2026,

Considérant que 3 plis ont été remis dans les délais pour la procédure relative à la dépose, à la fourniture, à l'installation et à la mise en service d'un système de diffusion pour le Forum des Arts et des Loisirs à Osny,

Considérant qu'au terme de cette consultation et au vu du rapport final d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché de travaux de dépose, de fourniture, d'installation et de mise en service d'un système de diffusion pour le Forum des Arts et des Loisirs à Osny à l'entreprise B LIVE.

DECIDE :

Article 1 :

De conclure et de signer le marché relatif à la dépose, à la fourniture, à l'installation et à la mise en service d'un système de diffusion pour le Forum des Arts et des Loisirs à Osny avec l'entreprise B LIVE, sise 12 Avenue de l'Europe, BUSSY-SAINT-GEORGES (77600), représentée par Monsieur Eric BARTHELEMY.

Ce marché de travaux sera conclu pour un montant global et forfaitaire de 124 000 € HT.

Article 2 :

Le marché de travaux prend effet à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations (période de préparation et travaux) jusqu'à l'année de garantie de parfait achèvement applicables aux marchés de travaux et ce, jusqu'à l'exécution des travaux qui y sont associés. La durée globale prévisionnelle des prestations est estimée à 2 semaines et 3 jours, dont la période de préparation de chantier est de 2 semaines.

Le démarrage des prestations (période de préparation incluse) est prévu pour juillet 2026.

Accusé certifié exécutoire

Article 3 :

Réception par le préfet : 03/07/2026

Or que les dépenses en résultants seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2026 et suivants de la commune.

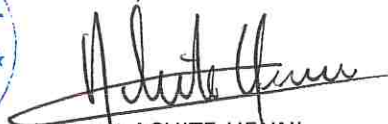
Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le - 3 JUIL. 2026

Le Maire,


Laurent ACHITE-HENNI